

SAISON 2026 - 2027		
Président	Jan SPOORENBERG	06 34 66 47 15
Vice-président / Entraîneur	Jean-Louis MASCOTTO	06 76 26 85 74
Secrétaire/Entraîneur	Jean-Michel MASCOTTO	06 18 71 61 86
Entraîneur	Jérôme GOUDIN	06 62 81 33 63
Responsable loisirs	Hugues SAVOYE	07 56 13 47 68

HORAIRES D'OUVERTURE		
<i>Sauf situations particulières, le club est ouvert au garage de Hure</i>		
Mercredi	Compétition - Initiation	14h00 – 16h00
Samedi	Compétition - Initiation	14h00 – 16h00
Dimanche	Compétition et Loisir	10h00 - 12h00

COTISATIONS LICENCES (*)	
Licence annuelle compétition, loisir (*) <23 ans	185,00€
Licence annuelle compétition, loisir (*) ≥23 ans	191,00€
Licence découverte renouvelable une fois	1 mois = 55,00 € – 3 mois = 75,00 €

La cotisation comprend la licence fédérale, l'assurance de base MAIF et les cotisations versées à la Ligue Nouvelle-Aquitaine d'Aviron et au Comité Départemental d'Aviron de la Gironde.

Une assurance complémentaire MAIF facultative sera proposée à l'adhérent lors de son adhésion.

Remises par famille:

- 2 licenciés : 10% sur la 2ème licence
- 3 licenciés : 15% sur les 2ème et 3ème licences
- 4 licenciés et plus : 20% sur la 2ème licence et les suivantes

Paiement : par chèque(s) ou en espèces : à remettre lors de l'inscription
par virement : IBAN FR76 1090 7001 8401 8454 0378 134

Paiement de la licence annuelle possible en trois fois par chèques :

A l'inscription (mois M) : **95,00 €** , mois M+1 et M+2 : **45,00 €** (<23 ans) ou mois M+1 **51,00 €**
et M+2 **45,00 €** (≥23 ans) à remettre lors de l'inscription datés du jour de l'inscription

Certificat médical

Fournir un certificat médical de moins d'un mois, valable trois ans, attestant de l'aptitude à la pratique de l'aviron. Pour les compétiteurs, le certificat devra préciser « en compétition ».

Les deux années suivantes, fournir l'attestation après avoir rempli le questionnaire de santé (Cerfa n°15699*01) qui reste personnel.

(*) Les rameurs de toute catégorie participant régulièrement aux entraînements et à au moins trois compétitions par an bénéficieront d'une remise de 20,00 € versée en fin d'année.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Par la présente inscription, **le soussigné** (*pour le mineur, signature du représentant légal*) **déclare savoir nager et s'engage** à :

- pratiquer l'aviron sous les couleurs de l'Aviron et Sauveteurs Réolais et à se soumettre au règlement intérieur du club affiché dont il reconnaît avoir pris connaissance,
- respecter les horaires d'entraînement définis en page 1 et ne pas accéder aux locaux et installations hors la présence d'un entraîneur, sauf dérogation accordée par le Comité Directeur,
- fournir les certificats médicaux ou attestations tel que précisé en page 1,
- mentionner page 3 tout traitement médical qu'il jugera utile de communiquer aux secours en cas d'accident,
- signaler au Secrétaire ou à l'Entraîneur toute modification dans les renseignements mentionnés page 3,

et

- déclare ne pas être licencié dans un autre club affilié à la Fédération Française d'Aviron (F.F.A.) ou dans le cas contraire déclare demander à ses frais sa mutation,
- accepte d'être pris en photos, qui pourront être publiées dans les journaux et diffusées via Internet entre les membres du club ou dans les publications des instances fédérales, de ligue et comité départemental, ou du club,
- atteste que les renseignements indiqués en page 3 sont exacts; ces renseignements resteront confidentiels conformément à la loi.

En cas d'accident nécessitant une hospitalisation et en cas d'incapacité, d'urgence ou dans l'impossibilité de joindre sa famille, le soussigné, ou son représentant légal pour le mineur, autorise les responsables du club **à prendre à sa place** toute décision qui s'avérerait nécessaire.

Pour le mineur, les parents conservent la responsabilité de l'enfant jusqu'à la prise en charge par le responsable sur le site et doivent s'assurer de la présence de celui-ci avant de le quitter. Ils s'engagent à récupérer l'enfant dès la fin de la séance d'entraînement ou du retour de compétition et à signaler au responsable le départ de l'enfant.

Dès la fin de l'entraînement ou le retour de compétition, hors la présence d'un responsable du club, **l'enfant n'est plus sous la responsabilité du club.**

Conformément au règlement intérieur :

- la cotisation sera réglée par chèque le jour de l'inscription
- les frais de stages, de championnats, de sélections et autres (*participation et hébergement*) sont à la charge des participants. Le club peut prendre à sa charge tout ou partie de ces frais,
- **la tenue réglementaire obligatoire pour la compétition fournie par le club est à la charge du rameur.**

Au règlement de la licence, il sera joint une photo récente.

FICHE D'INSCRIPTION 2026 - 2027

Nouvelle inscription ☐ Renouvellement ☐ Compétition ☐ Loisir ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Genre M ☐ F ☐

Date de naissance : / / Lieu : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. :Fixe : Port.:

Mail : _____ @ _____

Représentant légal pour les mineurs

Nom : M - Mme _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. :Fixe : Port.:

Mail : _____ @ _____

Second représentant : tél. :Fixe : _____ Port. _____

Établissement scolaire fréquenté (facultatif)

Nom : _____ Commune : _____

Traitement médical ou contre-indication (à communiquer aux secours en cas d'accident si nécessaire)

Cadre réservé Catégorie : J 1 ☐ Junior ☐ Senior ☐ Master ☐

Cotisation réglée le / / ☐ par chèque(s) ☐ par virement ☐ en espèces

Date ☐ certificat médical : / / 202 ☐ attestation, : / / 202

Licence saisie le : / / N° de licence : _____

Observations : _____

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Par la présente inscription, **le soussigné** (*pour le mineur, signature du représentant légal*) **déclare savoir nager et s'engage** à :

- pratiquer l'aviron sous les couleurs de l'Aviron et Sauveteurs Réolais et à se soumettre au règlement intérieur du club affiché dont il reconnaît avoir pris connaissance,
- respecter les horaires d'entraînement définis en page 1 et ne pas accéder aux locaux et installations hors la présence d'un entraîneur, sauf dérogation accordée par le Comité Directeur,
- fournir les certificats médicaux ou attestations tel que précisé en page 1,
- mentionner page 3 tout traitement médical qu'il jugera utile de communiquer aux secours en cas d'accident,
- signaler au Secrétaire ou à l'Entraîneur toute modification dans les renseignements mentionnés page 3,

et

- déclare ne pas être licencié dans un autre club affilié à la Fédération Française d'Aviron (F.F.A.) ou dans le cas contraire déclare demander à ses frais sa mutation,
- accepte d'être pris en photos, qui pourront être publiées dans les journaux et diffusées via Internet entre les membres du club ou dans les publications des instances fédérales, de ligue et comité départemental, ou du club,
- atteste que les renseignements indiqués en page 3 sont exacts; ces renseignements resteront confidentiels conformément à la loi.

En cas d'accident nécessitant une hospitalisation et en cas d'incapacité, d'urgence ou dans l'impossibilité de joindre sa famille, le soussigné, ou son représentant légal pour le mineur, autorise les responsables du club à **prendre à sa place** toute décision qui s'avérerait nécessaire.

Pour le mineur, les parents conservent la responsabilité de l'enfant jusqu'à la prise en charge par le responsable sur le site et doivent s'assurer de la présence de celui-ci avant de le quitter. Ils s'engagent à récupérer l'enfant dès la fin de la séance d'entraînement ou du retour de compétition et à signaler au responsable le départ de l'enfant.

Dès la fin de l'entraînement ou le retour de compétition, hors la présence d'un responsable du club, **l'enfant n'est plus sous la responsabilité du club.**

Conformément au règlement intérieur:

- la cotisation sera réglée par chèque le jour de l'inscription
- les frais de stages, de championnats, de sélections et autres (*participation et hébergement*) sont à la charge des participants. Le club peut prendre à sa charge tout ou partie de ces frais,
- **la tenue réglementaire obligatoire pour la compétition fournie par le club est à la charge du rameur.**

Au règlement de la licence, il sera joint une photo récente.

Le mineur,

Fait à La Réole le / / 202
(nom , prénom et signature)

Pages 3 et 4 à remettre au responsable après signature, accompagnées du ou des règlements